

## PROJET de placette au centre de Hombourg

Ce 26 novembre, l'autorité communale avait invité la population de Hombourg à une séance d'information relative à l'aménagement de l'espace généré au centre du village de Hombourg par la disparition de l'immeuble Vervier. Une cinquantaine de Hombourgeois avaient fait le déplacement pour s'informer.

Le bureau d'étude Berg et Associés d'Eupen, chargé de l'étude du projet, a réalisé plusieurs esquisses dont celle que l'on trouvera ci-après qui réunit la majorité des aspirations exprimées par l'autorité communale et la population, même **s'il ne s'agit pas du projet définitif, lequel peut encore subir des modifications pour diverses raisons** .

### Description sommaire du projet :

L'espace pris en compte s'étend depuis le magasin Ladry jusqu'à la fin du panneau d'affichage public et comprend donc deux niveaux, l'un « supérieur » à hauteur de la RN 608 et l'autre (inférieur) à hauteur de l'ancienne façade de l'immeuble Vervier (avec une différence de 2,5 m environ entre les deux niveaux. ) Cette séparation sera évidemment maintenue mais harmonisée par un talus de verdure.

Tous les impétrants existants (poteaux électriques, téléphone etc...) seront enterrés et assureront déjà un dégagement et un embellissement notable du site.

L'espace « supérieur » restera consacré à différents services publics, (panneaux touristiques notamment dans un espace en forme de demi cercle qui se trouvera à l'emplacement actuel du panneau d'affichage

Les cheminements piétons de l'école vers le village s'y feront non pas en ligne droite mais avec des courbes. Les 3 emplacements de parkings en face de la rue de Belven seront supprimés et remplacés par des arbres à la couronne réduite.

Le mur de soutènement blanc-gris subsistera au moins pour sa partie inférieure mais une rambarde métallique est envisagée pour sa partie supérieure (pour plus de légèreté et de visibilité entre les deux niveaux de l'espace)

L'ensemble du parage existant actuellement à proximité du carrefour et sur l'espace inférieur de la placette est appelé à disparaître au profit d'un espace convivial plat en dolomie bordé de bancs à la limite du talus de verdure.

L'un ou l'autre petit engin de jeu pour tous petits enfants est envisagé à l'extrémité de la placette.

En guise de séparation entre l'accès aux immeubles situés à front de l'espace convivial, 4 arbustes dont deux en bacs amovibles sont prévus . Ceux en bacs amovibles devront permettre l'utilisation temporaire de la placette pour y placer un chapiteau ou tout autre espace couvert momentané. L'accès aux immeubles riverains sera situé environ 50 cm plus bas que la placette proprement dite.

Le talus à front de la rue vers l'église sera aussi voué à la verdure mais l'étroit trottoir supérieur sera élargi.

### Débats du 26 novembre.

Force est de constater que lors de la réunion publique du 26 novembre, ce furent surtout les riverains directs du projet qui s'exprimèrent avec des questions quant aux facilités de déchargement, vu l'absence de parage désormais à proximité. L'éventuelle possibilité de parage de chevaux au pied du talus le long de la rue menant vers l'église ne semblait pas non plus recueillir l'adhésion des riverains. La nécessité de prévoir un éclairage non intrusif dans les maisons riveraines fut aussi notamment évoquée.

Les autres intervenants (non directement concernés en tant que riverains) soulignaient le caractère convivial de l'espace ainsi envisagé et l'amélioration notable qu'ils entrevoient ainsi au centre du village même si d'aucuns regrettaient que les dimensions réduites de l'espace disponible et l'environnement bâti pas nécessairement harmonieux ne permettraient jamais à Hombourg de disposer d'un espace central pouvant se hisser au niveau de la qualité du centre de toutes les autres localités de la commune.

La réunion a, en tous cas permis à chacun de s'exprimer et de faire valoir des points de vue variés.

Parfois des dialogues contradictoires (mais toujours cordiaux) entre participants (généralement des riverains directs avec des citoyens non concernés personnellement mais qui fréquentent néanmoins assidument le centre du village) ont permis à chacun de mesurer à quel point les autorités locales sont souvent amenées à devoir se positionner entre l'intérêt collectif et des intérêts privés certes louables mais difficilement conciliables avec l'intérêt général.

### Timing :

Le projet va devoir à présent être affiné et devrait pouvoir être concrétisé dans le courant de l'année 2016.

A.S.

